



# Conseil économique et social

Distr. générale  
10 février 2014  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

### Comité d'application

#### Troisième réunion

Bologne (Italie), 15 mai 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la troisième réunion

Qui s'ouvrira à l'Université de Bologne, à Bologne (Italie),  
le jeudi 15 mai 2014, à 10 heures\*

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demandes de conseils, communications et initiative du Comité.
3. Collecte d'informations.
4. Activités pertinentes d'autres organes relevant de la Convention.
5. Promotion du mécanisme visant à faciliter et appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions.
6. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

---

\* Les participants à la réunion devront remplir un formulaire d'inscription, qui leur sera envoyé par courriel par le secrétariat de la Convention avec une copie de l'ordre du jour provisoire. Ils le retourneront au secrétariat par courrier électronique ([nataliya.nikiforova@unece.org](mailto:nataliya.nikiforova@unece.org)), deux semaines au plus tard avant la réunion.

GE.14-20694 (F) 070314 070314



\* 1 4 2 0 6 9 4 \*

Merci de recycler



## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Comité d'application de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sera invité à adopter l'ordre du jour de sa troisième réunion, tel qu'il figure dans le présent document.

### **2. Demandes de conseils, communications et initiative du Comité**

Il est prévu que, selon les procédures pertinentes énoncées dans la décision VI/1 de la Réunion des Parties à la Convention, le Comité:

- a) Examine toute demande de conseils formulée par une ou plusieurs Parties concernant des aspects particuliers de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ou l'application des dispositions de la Convention (ECE/MP.WAT/37/Add.2, décision VI/1, annexe I, par. 18 à 23);
- b) Examine toute demande soumise par des Parties en ce qui concerne des aspects particuliers de difficultés rencontrées dans l'application ou le respect de la Convention (ibid., par. 24 à 27);
- c) Prenne une initiative (ibid., par. 28 et 29).

### **3. Collecte d'informations**

Comme suite à sa deuxième réunion, le Comité souhaitera sans doute examiner toute information reçue du Kazakhstan et de la Fédération de Russie au sujet de la coopération concernant les eaux transfrontières dans les bassins hydrographiques de l'Irtych et de l'Ili.

### **4. Activités pertinentes d'autres organes relevant de la Convention**

Le secrétariat informera le Comité des échanges de vues qui ont eu lieu à la dix-neuvième réunion du Bureau de la Convention (Genève, 8 avril 2014).

Le Comité devrait examiner le projet d'analyse concernant l'opportunité de présenter des rapports, au titre de la Convention, tel qu'établi par le Bureau de la Convention avec le concours du secrétariat, et formuler des observations. Le Bureau tiendra compte des observations du Comité en révisant le projet d'analyse en vue de sa présentation à la neuvième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Genève, 25 et 26 juin 2014).

### **5. Promotion du mécanisme visant à faciliter et appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions**

Le Comité poursuivra l'examen des moyens de faire connaître le mécanisme visant à faciliter et appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions. Les membres du Comité rendront compte notamment des mesures éventuelles de renforcement des capacités et des occasions de présenter le mécanisme dans diverses instances et lors de diverses manifestations, ainsi que des résultats des activités menées jusque-là. Le secrétariat communiquera au Comité une présentation générale du mécanisme.

**6. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions**

Le Comité examinera son futur programme de travail. Il conviendra, en particulier, des questions qui seront abordées à ses prochaines réunions et des dates de ces réunions.

**7. Questions diverses**

Le Comité examinera les autres questions proposées par ses membres.

**8. Adoption du rapport**

Le Comité conviendra des modalités d'élaboration et d'adoption du rapport sur les travaux de sa troisième réunion.

---